

Mis en ligne le : 21/03/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/17B

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

DEMANDE DE DSIL 2023

M. Mickaël NÉDÉLEC, Adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Etat via le dispositif de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou DETR.

Projet N° 1 : Quartier et Maison des aînés :

Le budget des travaux a été estimé à 1.081.612,60 € HT.

<i>FINANCEURS</i>	<i>Dépense H.T. subventionnable de l'opération</i>	<i>Taux sollicité</i>	<i>Montant sollicité de la subvention</i>
<i>Etat - D.S.I.L.</i>	1.081.612,60 €	80,00 %	865.290,08 €
<i>Région</i>			
<i>Département</i>			
<i>Autres financements publics</i>			
<i>TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)</i>	865.290,08 €	80,00 %	
<i>Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)</i>	216.322,52 €	20,00 %	
<i>TOTAL (coût de l'opération H.T.)</i>	1.081.612,60 €	100,00 %	

Mis en ligne le : 21/03/2023
Sur www.plouedern.fr

Délibération N° : 2023/03/14/17B

Projet N°2 : Déviation du bourg pour les poids lourds :

Le budget des travaux a été estimé à 1.242.172,00 € HT.

FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - D.E.T.R.	1.242.172,00 €	80,00 %	993.737,60 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	993.737,60 €	80,00 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	248.434,40€	20,00 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	1.242.172,00 €	100,00 %	

Projet N°3 : Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux :

Le budget des travaux a été estimé à 196.001,67 € HT.

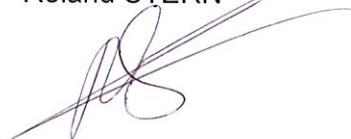
FINANCEURS	Dépense H.T. subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat - D.E.T.R.	196.001,67 €	50,00 %	98.000,83 €
Région			
Département			
Autres financements publics			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)	98.000,83 €	50,00 %	
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)	98.000,84 €	50,00 %	
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	196.001,67 €	100,00 %	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les projets présentés ainsi que les plans de financement associés ;

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ces demandes de DSIL.

Le Secrétaire de séance,
Roland STERN



Le Maire,
Bernard GOALEC

